

d'entre nous qui s'occupent de la préparation et de l'étiquetage de nos produits fassent imprimer, en plein sur l'étiquette, les numéros de téléphone de ces deux ou trois hôpitaux afin que le père ou la mère d'un enfant ayant absorbé un de ces parasitocides puisse simplement lever le téléphone et faire l'appel à frais virés; ils peuvent même ne pas avoir à conduire l'enfant à l'hôpital. Comme je l'ai dit, ce renseignement serait là, sur l'étiquette, et s'il survenait un cas d'urgence, les parents auraient un numéro de téléphone. Et puisqu'à l'autre bout il y aurait quelqu'un de service 24 heures par jour, l'information nécessaire serait obtenue des spécialistes. Personnellement, je ne vois que du bien à attendre d'un système semblable et je crois que c'est une idée qu'il serait très utile d'exploiter.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Qui traitera l'enfant? Est-ce que ce sera le père?

M. CHEVALIER: Il y a un médecin dans la plupart des endroits et, bien souvent, le médecin qu'on appelle ne sait vraiment pas que faire dans les cas semblables.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Je pensais que vous vouliez que le père ou la mère téléphone.

M. CHEVALIER: Oui, la mère ou le père. Je présume qu'ils appelleraient d'abord leur propre médecin et celui-ci à son tour communiquerait avec le centre antipoison.

M. RYNARD: C'est sûrement au médecin et non pas aux parents qu'il appartient de téléphoner.

M. CHEVALIER: Oui, c'est juste.

M. BALDWIN: La question que j'ai à poser, monsieur le président, se rapporte à une réponse donnée par M. Miller à M. Côté et je vais attendre si on a d'autres questions à poser sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'on a d'autres questions à poser au sujet des centres antipoison?

M. WHELAN: Pouvez-vous citer de bons centres antipoison au Canada? Ma région possède l'un des meilleurs qui soient.

M. CHEVALIER: Il y en a dans tout le pays une demi-douzaine qui sont fort bons. Nous préférons ne pas en mentionner un ou deux quand un ou deux autres que nous ne connaissons pas pourraient être tout aussi bons.

M. WHELAN: Je vais en mentionner un. Nous en avons un à l'Hôtel-Dieu de Windsor et nous en sommes très fiers. Il a un bon personnel de médecins et d'ambulanciers et son numéro de téléphone est dans l'annuaire téléphonique de Windsor, qui couvre toutes les municipalités environnantes, soit un quart de million de personnes. Ce centre est ouvert 24 heures par jour. Il y a quatre autres hôpitaux dans la région, mais ils n'en font pas autant. Nous sommes fiers du centre dont je parle et de son travail. Il donne à tous un sentiment de sécurité.

M. CHEVALIER: Par contre, moi, je connais une ville qui n'a pas la moitié de l'importance de Windsor et qui a quatre hôpitaux, dont tous ont été désignés comme centres antipoison; au moins trois ne méritent pas ce titre et l'autre est à peine passable.

M. Rynard a soulevé la question de la juridiction provinciale et il a dit qu'il appartenait à la Commission des hôpitaux de l'Ontario de statuer. Nous sommes très au courant de la situation et nous nous rendons compte qu'il existe un problème. Cependant, nous estimons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour rendre la protection plus efficace. Nous croyons que nos propositions peuvent avoir du bon, mais elles peuvent naturellement être étudiées et révisées du point de vue des responsabilités du gouvernement et de notre association. Il nous faut aussi considérer la question du point de vue des gou-